

**COMPARAISON DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS RÉGLEMENTÉS
DU DISTRIBUTEUR ET DU REVENU REQUIS AUTORISÉ POUR
L'ANNÉE 2005**

1 **1 ÉTATS FINANCIERS DU DISTRIBUTEUR**

2

3 Les tableaux suivants présentent la comparaison de l'état des résultats de
4 l'activité réglementée tel que présenté à la pièce HQD-2, Document 2 du présent
5 dossier, avec le revenu requis autorisé dans les décisions D-2005-34 et
6 D-2005-48 pour l'exercice financier 2005.

7

- 8 • **Tableau 1** : Ce tableau présente la comparaison de l'état des résultats de
9 l'activité réglementée avec le revenu requis autorisé;
- 10 • **Tableau 2** : Ce tableau présente les explications des principaux éléments
11 d'écart entre l'état des résultats de l'activité réglementée et le revenu
12 requis autorisé.

1 **TABLEAU 1: COMPARAISON DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS RÉGLEMENTÉS**
 2 **ET DU REVENU REQUIS AUTORISÉ POUR L'ANNÉE 2005**

<i>Exercice terminé le 31 décembre 2005</i>			
	RÉSULTATS RÉGLEMENTAIRES	REVENUS REQUIS	ÉCART
VENTES D'ÉLECTRICITÉ	9 228,1	9 226,3	1,8
CHARGES / REVENUS REQUIS *	9 006,0	8 968,4	37,6
Charges d'exploitation	988,6	968,4	20,2
Charges brutes directes	957,5	905,4	52,1
Charges de services partagés	374,3	370,2	4,1
Coûts capitalisés	-322,8	-292,8	-30,0
Frais corporatifs	34,1	36,0	-1,9
Facturation interne émise	-54,5	-50,4	-4,1
<i>Facturation interne</i>	-34,7	-33,1	-1,6
<i>Usage interne</i>	-19,8	-17,3	-2,5
Achats	7 073,8	7 034,5	39,3
Achats d'électricité	4 706,4	4 690,4	16,0
<i>Fourniture patrimoniale</i>	4 499,6	4 489,5	10,1
<i>Fourniture postpatrimoniale et tarifs de gestion de la consommation</i>	206,8	200,9	5,9
Service de transport	2 313,0	2 313,0	0,0
Achats de combustible	54,4	31,1	23,3
Autres charges	593,6	570,2	23,4
Amortissement	489,0	467,8	21,2
Taxes	104,6	102,4	2,2
Facturation externe émise	-59,0	-54,1	-4,9
Revenus liés à la fourniture d'électricité	-55,2	-52,0	-3,2
Autres produits	-3,8	-2,1	-1,7
Coût du capital	409,0	449,4	-40,4
Frais financiers / Coût des capitaux empruntés	412,9	453,3	-40,4
Crédit d'intérêts reliés au remboursement gouvernemental	-3,9	-3,9	0,0
BÉNÉFICE NET	222,1	257,9	-35,8

* Les Charges/Revenus requis incluent les frais corporatifs et le coût des capitaux empruntés mais ne considèrent pas le coût des capitaux propres lequel correspond au bénéfice net réglementé.

	REEL	AUTORISÉ R-3541-2004 D-2005-48	ÉCART
BASE DE TARIFICATION (moyenne 13 soldes)	8 447,0	8 462,8	-15,8
REVENU REQUIS ¹		9 226,3	

3 ¹ Correspond à la somme des Charges / Revenus requis de 8 968,4 et du bénéfice net de 257,9

4

5

6

1

TABLEAU 2: EXPLICATION DES ÉCARTS

VENTES D'ÉLECTRICITÉ		2 F	
Effet température		41 D	
Effet prix dû à la variation du prix de l'aluminium et du taux de change sur les ventes des contrats particuliers		17 F	
Effet prix dû entre autres au facteur d'utilisation de la Moyenne et de la Grande puissance		17 F	
Demande plus forte que prévue		9 F	
CHARGES / REVENUS REQUIS		39 D	
Charges d'exploitation		20 D	
Charges brutes directes		52 D	
Selon les principales hypothèses actuarielles utilisées, le coût constaté au titre des prestations constituées pour l'exercice 2005 a été de 61M\$ pour le Distributeur alors qu'une charge de 18 M\$ avait été prévue dans la cause R-3541-2004 pour la même année.		43 D	
Temps supplémentaire : des pannes liées à des événements imprévus ainsi que l'augmentation de la croissance de la demande expliquent cette augmentation.		17 D	
Provision liée à la réévaluation des catégories d'emploi		10 F	
Charges de services partagés		4 D	
Coûts capitalisés		30 F	
Le nombre d'heures imputées aux projets a été plus important que prévu. Toutefois, le total des investissements de l'année respecte le niveau autorisé par la Régie.			
Frais corporatifs		2 F	
Facturation interne émise		4 F	
Achats		41 D	
Achats d'électricité		17 D	
Effet défavorable lié principalement à l'augmentation de la demande des ventes d'électricité		46 D	
Effet prix dû à la variation du prix de l'aluminium et du taux de change sur les ventes aux contrats particuliers		17 D	
Pass-on pour les achats d'électricité post-patrimoniaux		30 F	
Effet température		20 F	
Service de transport		-	
Achats de combustible		23 D	
Classification différente entre les états financiers et le revenus requis et modification de traitement comptable			
Autres charges		23 D	
Amortissement		21 D	
Révisions de durée de vie non prévues lors de l'évaluation de la charge d'amortissement présentée dans la cause R-3541-2004		12 D	
Radiations liées au programme de renforcement		11 D	
Taxes		2 D	
Facturation externe émise		5 F	
Coût du capital		40 F	
La baisse des frais financiers est due principalement à un taux de la dette réel plus faible que prévu.			
	<i>Approuvé par la Régie</i>	<i>Réel</i>	<i>Impact</i>
Taux de la dette 2005	8,24 %	7,52 %	39,6 M\$
Base de tarification (moyenne 2005)	8 462,8 M\$	8 447,0 M\$	0,8 M\$
ÉCART SUR LE BÉNÉFICE NET RÉGLEMENTÉ		37 D	

2